

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
ASSOCIATED PRESS

Madame Christelle DENEUVILLE, expose que la Ville a été contactée par Maître de Reynal qui représente les intérêts de la société Associated Press, au sujet de la présence d'une photo sur le site Internet du PAarc des Rives de l'Aa dont elle détenait des droits exclusifs d'exploitation.

A la suite de divers échanges intervenus entre la Ville et Maître de Reynal, il s'est avéré que la photo en question appartenait bien à cette société et que son utilisation aurait dû donner lieu à la conclusion d'un contrat de licence. La photo a depuis été retirée du site Internet du PAarc.

Dès lors et afin d'éviter le développement d'un contentieux, les parties se sont entendues à l'amiable et ont décidé de conclure un protocole d'accord transactionnel, conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du code civil.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de ce protocole d'accord transactionnel avec Associated Press (représentée par Maître Charlotte De Reynal) qui a pour objet :

- De fixer à 775 euros, le montant de l'indemnité transactionnelle versée par la Ville de Gravelines pour l'utilisation passée de la photographie.
- De déclarer Associated Press remplie de ses droits ; cette dernière renonçant à toute réclamation du chef des faits exposés et se désistant d'instance et d'action à cet égard.

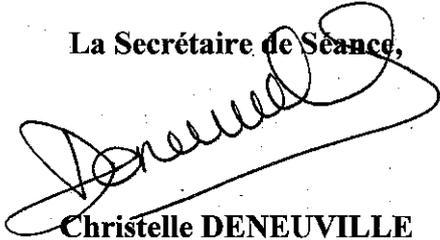
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

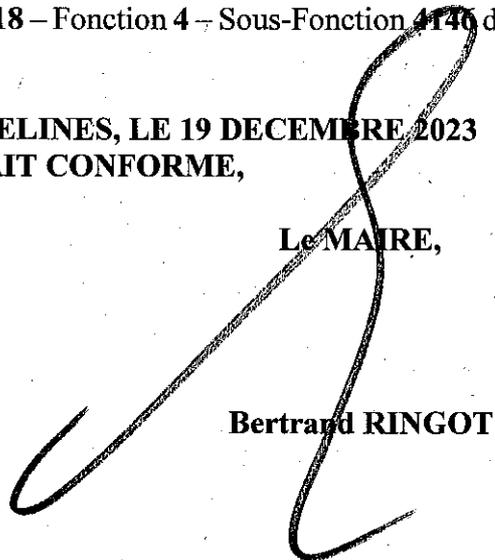
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le protocole d'accord transactionnel ;
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer le protocole d'accord transactionnel et toutes pièces utiles à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée à l'Article 6718 – Fonction 4 – Sous-Fonction 4140 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 DECEMBRE 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 22 DEC. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 DEC. 2023

Conseil Municipal convoqué le : 13 Décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h23, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme GENEVET jusqu'à 18h23,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFRUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.